

## NOTE D'INFORMATION

### RESTAURATION SCOLAIRE

Objet : PAI respect réglementation

Chers parents,

Dans le cadre des Projet d'Accueil Individualisé (PAI), nous vous rappelons que le repas fourni par la famille doit être transporté **dans une glacière propre, en bon état et munie d'un nombre suffisant de pains de glace**, afin de garantir le respect de la chaîne du froid.

Ces conditions sont indispensables pour assurer la sécurité sanitaire des aliments.

À défaut, si les conditions de transport et de conservation ne permettent pas de garantir la sécurité alimentaire (glacière sale, dégradée ou insuffisamment réfrigérée), la référente du **service restauration se réserve le droit de refuser la prise en charge du repas**, conformément aux règles d'hygiène et de sécurité applicables.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre vigilance, indispensables pour assurer la sécurité de votre enfant.

Pour toute question, le service de la restauration scolaire reste à votre disposition.

Le service de la restauration scolaire